## Commune de MARGES (Drôme)

## AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT (EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES)

Par arrêtés municipaux n° 2018/01 et 2018/02 du 21 mars 2018, le Maire de Margès a prescrit une enquête publique conjointe portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme et le Zonage d'Assainissement des Eaux Usées et Pluviales de la Commune de Margès.

A cet effet, Monsieur Bruno RIVIER, exerçant la profession d'Ingénieur conseil, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Margès – 40 place du Village 26260 Margès, du lundi 16 avril 2018 au vendredi 18 mai 2018 inclus, soit une durée de 33 jours consécutifs. Les pièces des dossiers ainsi que les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles seront tenus à la disposition du public à la mairie de Margès aux heures habituelles d'ouverture, soit le lundi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 17 h 30, le mercredi de 8 h 30 à 12 h, et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Les dossiers seront également disponibles durant l'enquête publique sur 2 sites spécifiques aux adresses suivantes :

- Pour le PLU : <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/684">https://www.registre-dematerialise.fr/684</a>

- Pour le Zonage Assainissement : <a href="https://www.registre-dematerialise.fr/685">https://www.registre-dematerialise.fr/685</a>

(liens actifs sur le site de la commune : http://www.marges-drome.fr

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de PLU et de zonage assainissement pourront être consignées sur le registre d'enquête papier aux jours habituels d'ouverture de la mairie, ou être adressées au Commissaire Enquêteur par écrit à la mairie.

Il sera également possible de déposer ses observations par voie électronique aux adresses suivantes :

- Pour le PLU : <u>enquete-publique-684@registre-dematerialise.fr</u>

- Pour le Zonage Assainissement : <u>enquete-publique-685@registre-dematerialise.fr</u>

Cette adresse mail ne sera valide que pendant la durée de l'enquête, du 16 avril au 18 mai 2018.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations en Mairie de Margès aux dates et heures suivantes :

- Lundi 16 avril 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mercredi 25 avril 2018 de 15 h 00 à 18 h 00
- Samedi 12 mai 2018 de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi 18 mai 2018 de 14 h 00 à 17 h 00

A l'issue de l'enquête conjointe, les rapports et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, dès qu'ils seront transmis en mairie, et seront publiés sur les sites internet cidessus.

Les arrêtés portant organisation de l'enquête publique conjointe sont affichés en mairie.

Le Maire, Jean-Louis MORIN